

"Génération 2024"

Le Département lance un appel à projets à destination des collèges, labellisés ou en cours de labellisation, pour aider au financement de projets autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Département de la Vienne souhaite mobiliser le plus grand nombre dans tous les domaines afin de faire de la Vienne un véritable acteur de Paris 2024. D'où un appel à toutes les bonnes volontés qu'elles soient issues du monde sportif, économique, touristique, de l'éducation nationale, du médical...

Une des priorités est le soutien aux établissements scolaires pour l'organisation d'événements dans le cadre du label « Génération 2024 ». Dans cette optique, le Département de la Vienne lance un appel à projets pour aider au financement des initiatives issues des collèges labellisés ou en cours de labellisation.

Porteurs de projet

Les collèges de la Vienne labellisés ou en cours de labellisation.

Critères

L'appel à projets vise l'organisation d'événements ou de manifestations portant principalement sur les thèmes suivants :

<https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/sport/les-appels-a-projets/generation-2024>

- > mixité sociale et/ou intergénérationnelle
- > bénévolat et citoyenneté
- > culture et arts
- > sciences et sport
- > sport santé
- > développement de la pratique sportive

Chaque établissement peut librement proposer un projet abordant l'un de ces thèmes. Ces différents projets peuvent notamment faire partie de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP), de la Journée Olympique et Paralympique (JOP) ou de la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS).

Seront privilégiés les projets en lien avec le mouvement sportif et/ou associatif. De même, la collaboration entre professeurs pluridisciplinaires sera la bienvenue.

L'appel à projets sera reconduit sur une durée de 5 ans de 2019 à 2024.

Projets éligibles

- > Seuls les projets portés par les Collèges labellisés « Génération 2024 » (ou en cours de labellisation) seront éligibles à cet appel.
- > L'établissement doit être l'organisateur à part entière du projet proposé.



ATTENTION !

Aucun financement ne sera possible sur les reconductions de projets d'une année sur l'autre.

Montant de l'aide

Il est proposé d'apporter une subvention aux collèges retenus.

Le Département pourra ainsi apporter son soutien à hauteur de 1200 € maximum par projet. La demande devra donc prendre en compte le plafond de financement ainsi fixé.

Comment répondre ?

Quand vous remplissez la demande de subvention, vous devez préciser que le dossier doit être instruit dans le cadre de l'appel à projets « Projet Génération 2024 »

Le [dossier de demande de subvention](#) doit être dûment complété et envoyé par voie postale à :

Département de la Vienne

Direction de la Jeunesse et des Sports

CS 80319

86 008 POITIERS CEDEX

<https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/sport/les-appels-a-projets/generation-2024>




Date limite de réception des dossiers de candidature par courriel ou par voie postale : 01 /12/2020



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00